

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE – SARL B. GAVOTY – 83340 CABASSE

**Préambule :** Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de ventes ci-après. La validation de votre bon de commande vaudra pleine et entière acceptation des présentes conditions générales de ventes et la commande sera considérée comme irrévocable.

**Informations légales :** L'ordonnance n° 59-107 du 7 janvier 1959 et la Loi n° 74-631 du 5 juillet 1974 prohibent la vente et l'offre de boissons alcoolisées à des personnes mineures et assimilées. Par conséquent, en remplissant votre Bon de Commande, vous reconnaissez avoir la capacité juridique de conclure le présent contrat.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

**Tarifs :** l'envoi de nos tarifs, toujours modifiables, ne constitue pas offre. Les prix de nos produits s'entendent en Euros, Hors taxes.

**Modalités de commande :** Le fait de passer commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation formelle de nos conditions générales de vente.

**Quantité commandée :** les prix remis pour une quantité déterminée ne peuvent s'appliquer à une autre quantité, moindre. En cas de commande inférieure, le prix pourra être révisé. L'indisponibilité d'un produit du fait d'une rupture de stock, de sa suppression à la vente ou tout autre mesure justifiée par le vendeur ne pourra entraîner annulation de la commande globale et ne donnera droit à aucune indemnité de la part de la SARL B GAVOTY

**Paiement :** notre facturation est datée du jour de l'expédition ; le paiement doit être effectué à la date d'échéance stipulée sur la facture et ne pourra en aucun cas dépasser 60 jours nets à compter de la date d'émission de la facture ou 45 jours fin de mois, conformément à la Loi n°2008-776, du 04/08/08, article 21 dite « LME ». Cette loi est d'ordre public : le fournisseur et le client n'ont pas le pouvoir d'y déroger en convenant d'un délai supérieur à ce plafond. Le paiement devra être effectué au siège de notre société.

**Prix :** les prix figurant sur les accusés de réception de commande sont établis d'après les tarifs au cours du jour de mise à disposition. Toute augmentation postérieure à la date d'acceptation, et due à des éléments extérieurs, pourra être ajoutée, sans que ce dépassement éventuel du prix puisse être opposé par l'acheteur.

Nos prix s'entendent hors taxe, départ magasin (à l'export, cela correspond à l'INCOTERM "EX WORKS"), sauf stipulation contraire. Les prix sont modifiables sans préavis.

Dans le cas où nous consentirions, pour l'agrément de l'acheteur, des prix franco, ces prix devraient être entendus comme prix départ magasin, augmentés du montant des prix de transport, douane, etc... En conséquence, toute variation du montant de ces frais entraînerait une révision correspondante du prix franco.

**Intérêts de retard :** Les sommes non réglées à l'échéance porteront intérêts de retard calculés sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal, et ce conformément à l'Article L 446-1 du Code de Commerce. Ces intérêts courent du jour de l'échéance jusqu'au paiement intégral du montant dû. Par ailleurs, le non-paiement d'une seule facture rend immédiatement exigible de plein droit le montant des autres factures restant dues au vendeur. Toute déduction et/ou compensation sont expressément exclues - sauf accord préalable et exprès de la SARL B GAVOTY.

**Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement :** conformément aux dispositions légales en vigueur, (article L 441-6 du Code de commerce) l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixée à 40 euros en sus des indemnités de retard. Cette indemnité n'est applicable qu'entre professionnels.

**Clause pénale :** en cas de non règlement de nos factures à leur échéance, il nous sera dû, après une mise en demeure par simple lettre recommandée, une indemnité forfaitaire fixée à 15 % du montant de la créance.

**Clause de déchéance du terme :** en cas de paiement échelonné et de non respect par le client des échéances, ou en cas d'impayé d'une seule, nous nous réservons le droit, après simple mise en demeure adressée par voie recommandée, de prononcer la déchéance du terme.

**Clause résolutoire :** il est expressément convenu entre les parties qu'en cas de non paiement de nos factures par le client, nous pouvons, un mois après une mise en demeure par lettre recommandée avec A.R. restée sans effet, résilier le contrat par simple lettre recommandée après préavis d'un mois.

Aucune réclamation ne sera admise huit jours après réception de nos produits.

**Délais de livraison :** les délais de livraison et de mise à disposition sont donnés à titre purement indicatif et ne constituent aucun engagement de notre part. Nous n'acceptons de ce fait aucune pénalité pour retard de livraison, à moins que le principe n'en ait été expressément accepté par écrit.

**Clause d'attribution de compétence :** les contestations relatives au présent contrat seront de la compétence exclusive du **tribunal de commerce de Draguignan**, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.

**Risques du transport :** les risques du transport demeurent à la charge de l'acheteur.

**Clause de réserve de propriété :** la propriété de nos produits ne sera transférée à l'acquéreur qu'à la date où celui-ci en aura intégralement payé le prix, et même si la marchandise a déjà été livrée à notre client. La revendication éventuelle des produits livrés pourra être effectuée par simple lettre recommandée avec A.R. à l'acquéreur, lettre qui sera suivie immédiatement de votre part d'exécution, sans qu'il soit besoin d'aucun acte en justice.

**Au surplus,** l'acquéreur deviendra seul gardien vis-à-vis des tiers et vis-à-vis de nous-mêmes, de nos produits, dès leur transmission effective et bien qu'il ne soit pas encore propriétaire, notamment, il en assumera seul l'entière responsabilité, et en cas de perte ou d'avaries pour quelque cause que ce soit, il devra payer intégralement le prix convenu.

**Garantie du défaut des produits vendus :** dans le cas où, après examen contradictoire, nous reconnaitrions les produits fournis par nous, comme défectueux, nous ne serions tenus qu'au simple remplacement de ces produits ou un autre choix, au remboursement de la valeur facturée de ces produits, à l'exclusion de toute responsabilité ou indemnité à quelque titre que ce soit.

Aucun de nos clients ne pourra arguer de ses propres conditions d'achat ou de paiement, dans le cas où celles-ci seraient en contradiction avec celles ci-dessus.

**Exportation :** toutes les conditions qui précèdent sont également applicables à l'exportation.

**Revente:** Le client reconnaît avoir connaissance de l'interdiction pour lui ou tout autre intermédiaire de revendre sa commande, en toute ou partie, quelle qu'en soit les conditions à toute grande surface établie ou virtuelle. Le client s'engage à demander un accord préalable express à notre Société avant toute mise en ligne de produits sur internet, tout type de sites confondus.